

2015
2017

**Projet stratégique
du CAUE 64**

2015 / 2017

**CONSEIL
ARCHITECTURE
URBANISME
ENVIRONNEMENT
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

Projet stratégique 2015 /2017 du CAUE 64
rédigé par l'équipe du CAUE 64
approuvé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2014

SOMMAIRE

Préambule	2
Notre origine, notre parcours	3
L'objet CAUE	3
Le CAUE 64	3
Nos missions	4
Le positionnement du CAUE 64	4
Et demain ? Les évolutions pressenties	5
Nos engagements	6
Les fondements du CAUE 64	6
Et demain ? Les évolutions pressenties	7
Nos orientations stratégiques	8
Avancer collectivement	8
Agir en partenariat	8
Être à l'écoute et au service	9
Montrer et démontrer	9

Préambule

Se livrer à un exercice prospectif alors que l'existence des CAUE a été remise en cause en 2013, que leur devenir et financement sont directement liés à la réforme institutionnelle portée par le projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et que leur activité sera impactée voire dénaturée par la future loi patrimoine, peut surprendre.

Or c'est justement en raison du caractère incertain du contexte dans lequel l'équipe du CAUE 64 évolue qu'il nous apparaît particulièrement important de se doter d'une stratégie d'avenir, de construire une vision partagée de l'action menée et à venir pour lui donner un sens intelligible par tous.

Au-delà des incertitudes nationales, essayer d'y voir clair localement a pour principale vertu de ne pas céder à la morosité mais, au contraire, de rester mobilisés sur les missions qui aujourd'hui sont les nôtres, dont l'intérêt et la pertinence motivent l'équipe quotidiennement.

Si chacun des salariés est totalement convaincu du bien-fondé de l'action du CAUE 64, il importe que les partenaires locaux le soient tout autant et cela passe par une bonne visibilité de la structure, de ses champs d'intervention, des compétences et savoir-faire proposés ainsi que de ses modes de faire.

Ce document cadre résulte d'une démarche d'écriture collective menée sur le deuxième semestre 2014 à partir d'une réflexion qui a impliqué tous les membres de l'équipe.

Ce projet stratégique élaboré de manière participative a pour ambition, au-delà du cadre donné par la loi, de caractériser localement nos missions et positionnement, d'énoncer les valeurs qui fondent notre action et cela pour dégager les orientations stratégiques qui nous guideront dans la période triennale qui s'ouvre.

Il s'agit de se doter d'un socle d'éléments partagés qui ne peut que nous rendre plus solides pour nous adapter aux évolutions futures, pour considérer qu'elles sont une chance de se renouveler sans perdre son « âme », donc de ne pas les craindre, mais de pouvoir y faire face.

Notre origine, notre parcours

L'OBJET CAUE

Nés de la loi sur l'architecture de 1977, les CAUE sont investis d'une mission d'intérêt public de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Dans cet objectif, les CAUE assument des missions d'information-sensibilisation, de conseil et de formation.

De par leurs statuts, ils ont été voulus comme des objets différents, de nature hybride : investis d'une mission d'intérêt général mais constitués de personnes publiques et privées, financés par une taxe leur accordant l'indépendance mais interdits d'exercer la maîtrise d'oeuvre.

De cette volonté du législateur, s'est construite une culture CAUE qui a perduré au-delà des changements qui se sont révélés nécessaires pour adapter l'outil aux contingences locales, aux évolutions sociétales et institutionnelles.

Le CAUE n'est pas une ingénierie technique auprès des collectivités, le CAUE n'est pas un cabinet conseil, le CAUE n'est pas une association culturelle, le CAUE n'est pas un organisme de formation. En fait, il est un peu de tout cela mais de manière transversale en reliant ensemble ces différentes activités vers un objet commun, la promotion de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme et de l'environnement, avec pour seule finalité la qualité, celle qui fait le cadre de vie et participe à l'attractivité des territoires.

LE CAUE 64

Si les Pyrénées-Atlantiques ont créé le premier CAUE de France, 5 jours après la publication du décret et de la circulaire d'application, c'est parce qu'il donnait forme à une longue patrique de l'Aide Architecturale et que notre département riche de son patrimoine et de ses paysages, mérite bien cette attention.

Cet esprit a perduré au-delà des vicissitudes et évolutions, et 36 ans après, le CAUE 64 est à la fois une structure incontournable pour beaucoup d'élus, une aide appréciée pour les particuliers, un partenaire reconnu par les acteurs locaux. Si notre notoriété est ancienne, nous devons faire le constat qu'elle est aussi partielle en raison du renouvellement des élus, de la relation privilégiée qui s'est nouée avec certains territoires, de l'évolution du paysage institutionnel au fil des réformes décentralisatrices.

Fort de notre expérience, de notre ancrage local, de la reconnaissance acquise, nous devons relever le défi du futur pour mieux prendre en compte la strate intercommunale, assimiler les nouveaux enjeux notamment environnementaux, développer des partenariats pour démultiplier nos actions.

Depuis 1983 nous avons la chance d'être présent sur deux sites, au coeur ou à proximité des trois agglomérations du département. Il nous appartient de tirer le plus grand parti de cette double implantation, en s'interrogeant sur notre fonctionnement interne.

Transmetteur de savoirs et de savoir-faire, nous avons vocation à plus et mieux communiquer sur nos travaux pour contribuer à la montée en compétence des collectivités locales car elles sont amenées à assurer de nouvelles compétences en aménagement du territoire et urbanisme. Notre responsabilité concerne aussi les professionnels et les habitants, acteurs impliqués du cadre de vie, chez qui nous devons développer la sensibilité et la culture de sujets ressentis comme complexes.

Ce projet stratégique a vocation à nous inscrire dans l'avenir, conscients que nous saurons d'autant mieux nous adapter aux changements voire anticiper les mutations à venir, dotés d'un cadre d'intervention.

Nos missions

S'il s'inscrit totalement dans le cadre donné par la loi, le CAUE 64 a développé ses activités en s'imprégnant des particularités locales pour répondre aux besoins du territoire et de ses occupants tout en prenant en considération l'offre et les initiatives publiques ou privées existantes.

Ainsi les interventions du CAUE 64 visent un public multiple et sont extrêmement diversifiées, mais convergent vers un objectif commun, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. C'est de ces exigences qu'est issu son positionnement singulier sur le territoire départemental.

LE POSITIONNEMENT DU CAUE 64

Dans le paysage des ingénieries publiques, le CAUE 64 est le généraliste, capable de répondre à un spectre large de problématiques, de renvoyer le cas échéant sur les réseaux spécialisés et d'agir sur un territoire dont il a une connaissance fine, ce qui lui permet de nouer des liens de proximité. Le CAUE 64 est en prise avec deux phénomènes interdépendants : les évolutions de la société (nouvelles ruralités, métropolisation, changement de modèles économiques et sociaux...) et celles des pratiques professionnelles (multiplication et spécialisation des acteurs, des réseaux...). Ces deux courants nécessitent de renforcer l'action en réseau pour garantir la continuité de notre mission de service public d'ingénierie pré-opérationnelle sur tous les territoires.

C'est par quelques qualificatifs que nous avons choisi de mettre en avant ce qui caractérise le mieux l'accompagnement CAUE 64 :

Adaptabilité : le CAUE 64 délivre un conseil technique et méthodologique adapté aux circonstances, aux contextes territoriaux et humains.

Souplesse : le CAUE 64 possède une liberté d'action et d'intervention liée aux modes de financement de la structure. De plus cette souplesse est d'autant plus forte que le CAUE n'est pas adossé à une procédure juridique ou technique.

Indépendance : le CAUE 64 délivre un conseil d'intérêt général, sans assujettissement à la maîtrise d'œuvre car il est situé hors champ concurrentiel. La structure de conseil n'est pas « pilotée » par une instance supérieure, la liberté de parole profite à l'exigence.

Proximité : elle se définit comme l'ancrage aux territoires et une connaissance accumulée au service des maîtres d'ouvrage publics et des particuliers. Elle génère une capacité de réaction rapide et la possibilité d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage publics sur un temps long.

Pragmatisme : délivrance d'un conseil technique recherchant l'amélioration de la qualité du projet tout en gardant à l'esprit les capacités du maître d'ouvrage à réaliser et à s'approprier le projet.

Le bon moment pour intervenir

Par définition le conseil est en amont, avant la décision et l'action, dans les phases pré-opérationnelles (accompagnement méthodologique, ajustement des besoins par rapport aux contextes, pré-programmation). C'est le moment essentiel pour accompagner la réflexion du

particulier, de l'élu ou du professionnel, pour l'éclairer dans ses choix, qu'ils soient techniques ou stratégiques. Etre « avant » permet d'orienter les projets vers plus de qualité, en toute efficacité : du temps gagné, des projets mieux pensés, plus économes...

Aux côtés dans le **temps long**, c'est durant toutes les étapes du projet, consultations, conception, réalisation, que le CAUE 64 accompagne les maîtrises d'ouvrage publiques.

Les territoires de prédilection

La cible d'intervention se porte prioritairement sur les maîtrises d'ouvrage dépourvues d'ingénierie technique sur tout le territoire départemental. Le CAUE 64 y est un accompagnateur privilégié en permettant le calibrage du projet. La réalité conduit le CAUE 64 à intervenir plus spécifiquement sur des territoires ruraux à périurbains.

Une partie des activités s'explique par l'insolvabilité de la demande : qu'elle soit réelle quand le temps nécessaire ne peut être facturé, certaines concertations par exemple, ou apparente quand le cadre n'est pas constitué, ou que la nécessité d'une réflexion préalable à la commande n'apparaisse pas au maître d'ouvrage.

En intervenant dans des domaines où les collectivités n'ont pas - ou peu - de moyens, ou sur des projets trop peu rémunérateurs où les professionnels ne répondent pas, le CAUE 64 complète l'offre privée. Cette vocation pose la structure comme un maillon important de la solidarité territoriale au moment où les services de l'Etat se retirent.

Les partenaires potentiels

Le CAUE 64 peut aussi intervenir en complémentarité des structures d'ingénierie stratégique sur des territoires urbains d'agglomération. Là, le CAUE 64 se veut une structure d'appui aux ingénieries internes existantes, soit pour contribuer au débat public, sensibiliser les publics sur des domaines touchant à l'amélioration du cadre de vie, du paysage et du patrimoine, soit pour apporter sa connaissance accumulée du territoire.

Quand se pose la question du conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage privée professionnelle (aménageurs, promoteurs...) ou particuliers (association de riverains...) le CAUE 64 qui la côtoie sur plusieurs de ses missions, ne doit pas se priver de pouvoir l'orienter vers la qualité des projets, notamment au regard de l'impact sur l'espace public. Cependant, il doit veiller à ne jamais se substituer à la maîtrise d'œuvre privée. Le texte fondateur (loi de 1977) met en avant la qualité architecturale sans restriction.

La dimension culturelle différencie le CAUE 64 d'autres structures d'ingénierie exclusivement « techniques ». Le CAUE 64 véhicule dans toutes ses actions une dimension culturelle et pédagogique, même si ce champ est partagé avec des intervenants locaux qui sortent de l'appellation ingénierie technique (ex : Destination Patrimoine, Pays d'Art & d'Histoires...).

ET DEMAIN ? LES ÉVOLUTIONS PRESSENTIES

Par sa capacité d'être proche du terrain et des élus, mais aussi polyvalent dans les champs de l'aménagement du territoire, le CAUE 64 peut demain devenir un relais technique entre différentes échelles territoriales (Communautés, communes) dans le cadre de la mise en œuvre d'objectifs stratégiques. Par ces mêmes qualités, le CAUE 64 peut devenir un des acteurs de l'évaluation des politiques stratégiques dans les sujets qui sont les siens.

Dans le contexte du réagencement des échelons territoriaux et dans le cadre d'une « agglomération » accélérée, le CAUE 64 peut aussi apporter son analyse aux relations entre territoires urbanisés et territoires ruraux. L'analyse territoriale et l'aide à la stratégie pour ces nouvelles ruralités apparaissent comme les enjeux de demain. A l'interface entre urbain et rural, le CAUE 64 a vocation à accompagner la mutation des territoires ruraux, par exemple la relation entre périphérie et agriculture péri-urbaine.

Nos engagements

Investi d'une mission de service public, le CAUE 64 exerce ses activités dans le cadre protecteur de l'intérêt général mais se doit d'en respecter les principes et reste redevable du bon usage des fonds publics qu'il perçoit.

Rappeler les fondements de son action, qualifier ses modes de faire et postures participant à déterminer son « ADN ».

LES FONDEMENTS DU CAUE 64

La **qualité architecturale** fonde toutes les activités du CAUE 64. Inscrite dans la loi, elle doit être comprise comme une perspective ou un idéal et non comme un aboutissement. A cette notion trop univoque et définitive, nous préférons substituer l'idée du « meilleur possible » qui contient l'idée de la pluralité des intentions, des regards et des objectifs. Dans le contexte imparti, le CAUE 64 doit avoir une évaluation positive, c'est donc un objectif de moyen, une démarche vers la qualité sous toutes ses formes : qualité esthétique, qualité de l'usage de l'espace, qualité de la gestion énergétique ou de l'entretien.

L'attention aux « petites choses » qui composent le quotidien, plutôt que l'héroïsme de l'architecte-artiste, participe de la mission de sensibilisation à l'architecture, au paysage, à l'environnement urbain...au service de l'attractivité des territoires.

Au regard des moyens initiaux, l'intervention du CAUE 64, son accompagnement pédagogique, tendent à favoriser la qualité architecturale. Susciter l'intérêt, transmettre un message y participe pleinement. La cohérence produite par la quête de la qualité, transcende les différentes missions - sensibilisation, acculturation, conseils - en un tout insécable.

Les **modes de faire** du CAUE 64 peuvent se définir par des postures singulières.

Tout d'abord la polyvalence et pluridisciplinarité ou transdisciplinarité, précieuses dans un monde de « spécialités », autorisent une approche globale. La capacité de réponse transversale en dépassant la question liminaire donne capacité à déblayer le terrain sans être un expert de la question technique.

La connaissance du territoire, de ses invariants, de ses permanences comme de ses habitants font du CAUE 64, une ressource de proximité durablement investi auprès des territoires. L'inscription dans le temps, comme mémoire des territoires, mais aussi la capacité à se projeter dans le devenir des ouvrages (bâtiments, espaces publics...), en revendiquant une présence qui ne s'arrête pas à une inauguration, nous imposent d'être un accompagnateur fiable et responsable.

Le caractère « désintéressé », entendu comme libre d'enjeux ou d'objectifs financiers, institutionnels, politiques... tient à la composition des instances et au mode de financement par une taxe. Il est au cœur du dispositif car garant de la confiance dans l'accompagnement et le conseil CAUE 64. Ainsi, au fil du temps, en cherchant à rationaliser et à moraliser la commande, le CAUE 64 a pu contribuer à favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de concepteurs.

L'innovation est dans le gène CAUE : ils ont été précurseurs en terme de paysage et initiateurs de la démarche de programmation. Défricheur dans l'âme, le CAUE 64 doit constamment se réinterroger sur sa pratique, investir des domaines inédits, chercher de nouvelles niches d'intervention, des sujets d'expérimentation pour transférer les connaissances et savoir-faire ainsi acquis et participer à la montée en compétence des techniciens locaux.

ET DEMAIN ? LES ÉVOLUTIONS PRESSENTIES

La **concertation**, la **médiation des projets**, leur **appropriation** : on construira moins, on aménagera sans doute moins, mais dans un souci accru de participation citoyenne et de mise en partage.

L'**aménagement et la construction durables**, la **transition énergétique**, les **domaines environnementaux**, comme la préservation de la biodiversité, restent des champs à mieux connaître pour se créer une culture partagée en interne.

Nos orientations stratégiques

Rassembler les énergies internes et externes pour créer des synergies est devenue une obligation économique pour rationaliser la raréfaction de l'argent public : relever le défi du mieux pourrait être notre ambition pour que la qualité sorte vainqueur des incertitudes actuelles et mutations à venir. Pour cela, quatre axes pour guider et sous-tendre notre action, peuvent être dégagés.

AVANCER COLLECTIVEMENT

Le CAUE 64, c'est une équipe de dimension modeste qui fonctionne sur deux sites. Pour plus d'efficacité mais aussi et surtout s'enrichir mutuellement, pour mettre en partage afin de constamment renouveler et innover, il nous faut optimiser nos moyens et se doter de processus de travail adaptés à cette contrainte géographique.

Plusieurs moyens sont pressentis qui devront se mettre en place au rythme des projets et selon notre capacité à les financer :

- un **outil informatique** véritablement accessible sur les 2 sites pour partager des outils collaboratifs, sources d'échange et de mutualisation en vue de développer notre culture commune ;
- le travail en **équipe projet** pour améliorer notre réponse, s'apprendre les uns des autres par une approche transversale des sujets qui s'offrent à nous ;
- la **planification des moyens** pour les optimiser, à l'aide d'un outil simple et unique de gestion de l'activité ;
- l'acquisition de **nouvelles compétences** (cartographie, SIG, environnement...) par les professionnels en poste, pour mieux répondre collectivement et progresser individuellement.

AGIR EN PARTENARIAT

En acceptant et partageant le postulat que la mutualisation des moyens et des savoirs n'est pas un risque mais au contraire une opportunité d'élargir notre vision, des partenariats peuvent être recherchés auprès de structures similaires ou intervenant sur le même territoire.

Plusieurs rapprochements sont envisageables :

- partager des compétences (enjeux énergétiques, écologie, biodiversité...) et acquérir des connaissances (NTIC, représentation graphique, traitement de la donnée..) via l'échelle URCAUE ;
- associer des partenaires locaux (UPPA, Agglomérations et grandes Villes, Département, AEAG...) aux actions de sensibilisation (conférence, projection...) et d'information (publication, exposition...) pour toucher un plus large public, en démultiplier les effets, en partager la charge ;
- renforcer notre action en réseau (AUDAP, EPFL, SEPA, opérateurs sociaux...) pour garantir une continuité de la mission de service public d'ingénierie pré-opérationnelles sur tous les territoires.

ÊTRE À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE

La gouvernance du territoire va évoluer, les compétences se répartir différemment et nous devons anticiper les besoins nouveaux et conséquences générées en inscrivant nos accompagnements dans la stratégie de ces nouveaux territoires.

Cela passe par des conventions cadre de partenariat triennales permettant de définir un cadre d'intervention complété par un programme annuel défini en concertation pour construire des collaborations durables. Si la commune péri-urbaine et rurale reste la collectivité à assister dans sa conduite de projet, la communauté de communes qui l'englobe est devenue la porte d'entrée des territoires mais aussi le nouveau porteur de projets. Le CAUE 64 a un rôle à jouer en complémentarité des autres ingénieries, dans l'aide à la définition d'une stratégie territoriale et urbaine, sa déclinaison et l'animation territoriale jusqu'au montage pré-opérationnel d'actions.

Cela passe aussi par la cohérence de nos programmes de formation et de sensibilisation en les orientant autour de sujets d'intérêt local, d'enjeux du futur via des cycles annoncés à compléter par des actions ponctuelles pour coller à l'actualité et besoins immédiats.

MONTRER ET DÉMONTRER

La **mise en visibilité** du CAUE 64, de ses actions, de la plus-value apportée par ses interventions est indispensable pour être présent là où nous serons le plus utile au regard des enjeux architecturaux, patrimoniaux, paysagers, environnementaux...

La **modernisation** de l'image du CAUE 64 s'avère une nécessité et passe par des médias en constante évolution. Il nous faut nous donner les moyens de les investir pour donner à voir et toucher un public large, montrer et démontrer la pertinence de ce modèle original par sa nature, et unique par son positionnement et mode de faire.

Pour remplir ces deux objectifs complémentaires, plusieurs pistes seront explorées dans le cadre de l'élaboration d'un plan de communication :

- se doter d'une charte de production souple mais qualitative et révéler la « patte » CAUE 64 ;
- faire évoluer vers plus d'animation un site internet quelque peu statique pour en faire le 1^{er} vecteur de communication de nos activités : évènementiel, formation, information, projets accompagnés...
- produire une publication périodique, type lettre d'information, pour faire vivre le site, aller chercher nos internautes, être présent sur le territoire ;
- prendre place dans le réseau social professionnel Facebook pour communiquer et exister auprès de cette communauté ;
- explorer de nouveaux outils d'animation des séances de travail, plus dynamiques et itératifs (vidéo, représentation 3D, enquête en ligne...).

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
des Pyrénées-Atlantiques**

4 place Reine Marguerite - 64000 Pau
2 allée des Platanes - 64100 Bayonne
05 59 84 53 66 - contact@caue64.fr
www.caue64.fr